

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20200728-50-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2020

N° 50/20

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 22 juillet 2020
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 4 août 2020,

Objet de la délibération :
Compte Administratif 2019
ZA La Louière

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	80
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	10
· Dont représenté(e)s	4
· Excusé(e)s :	0
· Non excusé(e)s :	3
- Votants	94

Résultat du vote	
- Pour :	93
- Contre :	0
- Abstention :	1

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)**

SÉANCE DU 28 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt

Le vingt-huit juillet,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juillet.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. BOLE Joël à M. MARGUET Vincent, M. PIERRET Boris à M. LAITHIER

Procuration Sébastien, M. GAMELON Yves à M. CURIE Claude, M. MAURICE Jaques à M. PERCIER Pascal

Suppléé(e)s Mme JACQUES Elisabeth par M. JACQUES Hubert, Mme VIONNET Sarah par M. DEULEULE Patrick, M. MESNIER Christian par GUINET Thierry, M. VERMOT DESROCHES Gérard par Mme ARNOUX Fabienne, Mme DIAS PEREIRA Justine par M. ROYET Lionel, Mme SAGE Lydie par M. PAULY Martial, M. CHATELAIN Claude par M. CHEVRIAUX Nicolas, Mme LEBLANC VICHARD par Mme DELISLE Cristelle, Mme LHERITIER Sylvie par M. HEBERT Guy, M. MONNET Serge par M. JUSTE Hubert

Excusé(e)s

Absent(e)s Mme BREUILLOT Christine, Mme FAILLENET Maryse, M. POGLIANO Jean-Louis

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame GUILLAME Isabelle, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame Sarah FAIVRE, 1^{ère} Vice-Présidente de la CCLL donne lecture aux Conseillers Communautaires, après que Monsieur le Président se soit retiré, du Compte Administratif 2019 du Budget ZAE La Louière qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Recettes	Résultat
353 118.13	353 118.13	0.00
Report déficit 2018		- 80 087.93
Résultat cumulé 2019		- 80 087.93
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Recettes	Résultat
248 620.63	289 363.60	40 742.97
Report excédent 2018		57 506.12
Résultat cumulé 2019		98 249.09

A la majorité et une abstention de M. JACQUES, les membres présents approuvent le Compte Administratif 2019 du Budget ZAE La Louière de la CCLL dont le résultat de clôture fait apparaître

- ⇒ Un déficit de fonctionnement de : 80 087.93€
- ⇒ Un excédent d'investissement de : 98 249.09€

Fait et délibéré en séance, le 28.07.20

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER

Président

